

FENUA MA SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
--	--

Papeete, le 21 septembre 2026

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du Comité Syndical de FENUA MA qui s'est tenue le
Vendredi 18 Septembre 2026 à 09h00 dans la Salle de réunion du CRT de Motu Uta à Papeete :

- **Délibération n°28/2026** Reconnaisant la situation d'urgence impérieuse suite à l'incendie du CRT de Motu Uta et autorisant le recours à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence (article LP 323-10 CPMP) ;
- **Délibération n°29/2026** Abrogeant la délibération n°24/2026/FENUAMA du 25 Août 2026, autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au Marché n°07-2025 de « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du CRT de Motu Uta – Phase I » ;
- **Délibération n°30/2026** Relative à l'appel d'offres concernant les Travaux de rénovation du Centre de Recyclage et de Tri (CRT) de Motu Uta ;
- **Délibération n°31/2026** Relative à l'appel d'offres concernant le Traitement et le transfert des déchets de Tahiti et Moorea ;
- **Délibération n°32/2026** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au Marché n°07-2021 « Exploitation du CRT de Motu Uta » ;
- **Délibération n°33/2026** Adoptant le Budget Supplémentaire 2026.

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

LAYRLE Benoît

